



***Haut comité pour la transparence et l'information
sur la sécurité nucléaire***

Séance plénière du 13 février 2014

Compte rendu de réunion

Date de la réunion : 13/02/2014

La séance est ouverte à 14 heures 10, sous la présidence d'Henri REVOL.

Henri REVOL accueille l'ensemble des membres du Haut comité pour cette dernière réunion plénière du premier mandat du Haut comité. Il rappelle que le mandat du Haut comité prend fin le 27 février 2014. Il passe en revue l'ordre du jour.

.I Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 12 décembre 2013

Le compte rendu de la réunion plénière du 12 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

.II Point des activités du HCTISN depuis la dernière réunion plénière

Henri REVOL présente les activités du HCTISN depuis la précédente réunion plénière :

- 23 janvier : participation du président du HCTISN à la réunion du comité d'orientation des recherches de l'IRSN ;
- 24 janvier : deuxième réunion du groupe de travail du Haut comité animé par Monsieur Jamet ;
- 28 janvier : réunion du bureau du Haut comité ;
- 28 janvier : participation du président du HCTISN à une réunion du comité de pilotage ANCCLI-ACN ;
- 30 janvier : audition du président du HCTISN à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'évaluation menée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur le PNGMDR 2013-2015.

.III Point d'information sur l'incident de transport de matières radioactives le 23 décembre à Drancy

Henri REVOL revient sur l'événement survenu le 23 décembre 2013 au cours duquel un wagon transportant des combustibles usés est sorti des rails en gare de triage de Drancy. Sur ce wagon, un point de contamination a été relevé. Cet incident a été très largement médiatisé et a suscité un certain émoi même si aucune conséquence n'est à déplorer. Il souhaite donc qu'un point d'information soit fait sur cet incident par AREVA, opérateur de transport et l'ASN.

Henri REVOL passe la parole à M. GUILLOTEAU (AREVA NC) et M. TRAN-THIEN (ASN).

.1 Présentation de l'événement de Drancy par AREVA

Des photos destinées à illustrer les circonstances de l'incident sont projetées en séance.

Dominique GUILLOTEAU informe le Haut comité que le 23 décembre 2013, un des essieux d'un wagon transportant un emballage de combustibles usés en provenance du CNPE de Nogent et à destination de l'usine de retraitement de la Hague, est sorti des rails sans compromettre, pour autant, sa stabilité.

Entre le 23 et le 27 décembre, la SNCF a procédé à la remise du wagon sur les rails. L'emballage a été transféré dans un nouveau wagon le 27 décembre. Il est arrivé à la Hague le 30 décembre. Lors du déchargement d'un emballage, un contrôle de propreté radiologique du wagon est systématiquement réalisé. Le 31 décembre, ce contrôle a été effectué. Le point de contamination a été détecté entre la paroi du wagon et le support de l'emballage. Cette information a été transmise aux autorités. Le wagon a été cadennassé en attendant les opérations de récupération du point de contamination, qui ont été réalisées le 31 décembre par les équipes d'Areva. Des enquêtes sont en cours sur la sortie de voie du wagon. Une plainte a, par ailleurs, été déposée par la mairie de Drancy pour mise en danger de la vie d'autrui.

.2 Incident en gare de Drancy : actions et appréciation de l'ASN

Vivien TRAN-THIEN indique que le 23 décembre, vers 17 h, l'ASN a été informée par AREVA de la sortie de voie du wagon. Après la remise sur voie du wagon le 24 décembre, l'ASN a envoyé deux inspectrices sur place. Elles n'ont pas relevé d'écart à la réglementation et elles ont constaté que le wagon était mis à l'écart sur une voie de garage et placé sous surveillance.

Le 26 décembre, l'ASN a analysé la procédure de transbordement pour s'assurer qu'elle répondait aux conditions autorisées pour l'utilisation du colis, ce qui était le cas. Après la résolution du problème, l'ASN a participé à une réunion de retour d'expérience à la préfecture de Seine-Saint-Denis le 16 janvier.

L'ASN analysera le déroulement des événements significatifs qui sera transmis par AREVA le 23 février au plus tard. Une enquête menée par le Bureau enquêtes et accidents du ministère des Transports a également été lancée. Les échanges entamés avec l'Etablissement public de sécurité ferroviaire seront poursuivis afin de tirer toutes les leçons des cas de sortie de voie de wagons. En 2013, trois événements de sortie de voie ont été déclarés à l'ASN. Hormis l'incident de Drancy, les deux autres cas concernent des colis avec des enjeux de sûreté bien plus faibles.

Concernant l'appréciation de l'ASN sur cet incident, **Vivien TRAN-THIEN** rappelle que, compte tenu des exigences de conception pour les colis de combustibles usés, un tel incident n'est pas susceptible d'avoir des conséquences en termes de sûreté. Ces colis doivent résister à une collision de grande ampleur ou à un incendie prolongé. Au cas d'espèce, vu l'absence de choc significatif, il était hautement improbable que l'incident de Drancy ait pu avoir des conséquences en terme de sûreté nucléaire. En l'absence de conséquence pour les personnes et l'environnement, l'ASN a classé l'événement au niveau 0 de l'échelle INES.

En ce qui concerne la découverte du point de contamination dans le wagon, étant donné que le niveau de débit de dose est faible et que le point de contamination est un endroit inaccessible, l'ASN n'a pas considéré que ce dernier remettait en cause le classement provisoire de l'incident au niveau 0. Par ailleurs, l'ASN ne perçoit pas de lien direct entre le point de contamination et la sortie

de voie. Le point de contamination était donc déjà présent avant l'incident de sortie de voie. Les problèmes de contamination de colis de combustibles nucléaires ont déjà été rencontrés par le passé à de nombreuses reprises. Cependant, depuis la fin des années 90, la situation s'est grandement améliorée. L'ASN considère toutefois qu'elle doit rester vigilante sur le sujet.

En matière d'information du public, dès le 23 décembre, un avis d'incident a été publié sur le site internet de l'ASN. La lettre de suite de l'inspection a également été publiée. Enfin, une note d'information sur le point de contamination a été publiée le 8 janvier.

Henri REVOL remercie les intervenants pour leurs interventions et ouvre les questions.

Pierre BARBEY s'enquiert du niveau de contamination relevé. Il rappelle que la gare de triage de Drancy est située dans un milieu urbain avec une population environnante assez dense. En outre, de nombreuses matières dangereuses autres que radioactives transitent par ce site. Il existe donc des risques potentiels associés qui peuvent se combiner. Par conséquent, une véritable réflexion doit être engagée sur cette gare afin d'envisager des solutions pour les situations à risque.

Vivien TRAN-THIEN précise que le niveau de contamination est de l'ordre du méga-becquerel (MBq). Il s'agit de cobalt 60 et de traces de manganèse 54. Le débit de dose est de 4,8 microsieverts/heure ($\mu\text{Sv/h}$) au contact. Pour donner un ordre de grandeur, une personne stationnant à 80 centimètres du wagon vide aurait intégré la dose annuelle de 1 millisievert en 208 heures.

Pierre BARBEY s'étonne que ce niveau de contamination n'ait pas été détecté au départ du site.

Jean TANDONNET indique qu'un contrôle a été effectué par EDF au départ du site mais précise que ce point de contamination est indétectable compte tenu de la présence du chargement.

Étant donné que la contamination est antérieure à l'incident, **Michel LALLIER** demande si des contrôles des wagons vides sont effectués, et à quelle fréquence.

Dominique GUILLOTEAU répond que pour chaque opération dans un wagon, un contrôle de propreté radiologique est systématiquement effectué. Il précise que lors du dernier contrôle réalisé après utilisation du wagon, aucune contamination n'a été détectée.

Jean TANDONNET considère que le scénario le plus plausible serait la migration de la particule à l'intérieur du wagon lors du chargement de l'emballage.

Alexis CALAFAT se demande ce qu'il adviendrait de l'emballage nucléaire dans le cas d'une collision avec un TGV : résisterait-il ?

Vivien TRAN-THIEN répond qu'il n'existe pas, à sa connaissance, d'essai qui simulerait un choc frontal entre un TGV et un colis destiné au transport de substances radioactives.

Michel LALLIER souhaite savoir qui intervient en premier lors de ce type d'incident. Si les agents de la SNCF sont les premiers à intervenir, il souhaite savoir si l'ASN, Areva ou l'exploitant s'assurent que ces personnels ont reçu une formation adéquate.

Vivien TRAN-THIEN explique qu'il existe une graduation des événements auxquels peuvent être confrontés les agents de la SNCF. En cas de suspicion d'une contamination, une procédure spécifique est appliquée.

Michel LALLIER demande qui est à même de déterminer, au sein de la SNCF, qu'il y a une suspicion de contamination.

Nicolas CHANTRENNE répond que la SNCF, dans le cas de transport de matières radioactives, fait appel à la CMIR (cellule mobile d'intervention radiologique).

Pierre BARBEY estime que le besoin de disposer de compléments d'informations renforce la pertinence d'inscrire la question des transports de matières radioactives à l'ordre du jour des travaux du Haut comité.

Jacques REPUSSARD indique qu'un certain nombre de transports sensibles font l'objet d'un suivi opérationnel par l'IRSN avec une liaison permanente avec le conducteur de camion ou de train.

Catherine GUENON précise également qu'un suivi est effectué pour les transports de combustibles usés. Chaque préfecture sait à l'avance que ces convois transiteront dans le département. Elle est également informée du temps de présence. La préfecture de Seine-Saint-Denis reçoit ainsi 24h à 48h avant le transport, une information avec les horaires de passage.

Henri REVOL renouvelle son souhait que le prochain Haut comité puisse approfondir le sujet des transports de matières radioactives. Il relève également que la question des risques posée par le transport de matières radioactives en zone urbaine ne peut être décorrélée de la question plus générale des transports de matières dangereuses en zone urbaine, sujet qui ne relève pas directement des missions du Haut comité.

.IV Adoption du bilan du mandat 2008-2014 du Haut comité

Henri REVOL rappelle que le mandat du Haut comité prend fin le 27 février. Il indique que le bureau du Haut comité a examiné ce bilan lors de sa dernière réunion. Il remercie les membres du Haut comité pour leurs remarques qui ont été intégrées à ce document.

Estelle CHAPALAIN propose de passer en revue le bilan. Elle précise que l'expression du point de vue de l'ASN n'a pas encore été intégrée dans ce document.

Présentation du Haut comité (partie 2)

Cette partie reprend les missions confiées au Haut comité par la loi et les travaux effectivement réalisés par cette instance. Ainsi, on peut y lire que le Haut comité a été saisi sept fois pendant son mandat, les différents décrets de nomination sont cités, les moyens dont dispose le Haut Comité sont exposés, comprenant le site internet du HCTISN ; site Internet autonome sur lequel il rend compte de l'ensemble de ses travaux.

Le premier mandat 2008-2014 du Haut comité (partie 3)

Le bilan met l'accent sur le fait que les règles de fonctionnement du Haut comité, le fait de disposer d'un site internet dédié et autonome, mais surtout d'avoir eu, tout au long de son premier mandat, un rythme de travail soutenu et régulier fondé sur le dialogue et le pluralisme, ont permis des résultats et avancées notables sur le plan de la transparence et de l'information dans le domaine nucléaire. En particulier, grâce à la création du site Internet, l'ensemble des documents produits par la Haut comité (avis, comptes rendus, rapports annuels...) ainsi que les fiches d'identité des sites nucléaires civils français sont accessibles en ligne. Durant les derniers mois de 2013, ce site a reçu entre 150 et 250 visites par jour, avec une durée de visite de 30 à 50 minutes en moyenne.

Le rythme de travail du Haut comité a été soutenu. 28 réunions plénières ont eu lieu durant ce premier mandat. 10 groupes de travail ont été constitués. 15 déplacements et visites sur le terrain ont été effectués.

Enfin, il est fait état du regret du Haut comité qui estime que ses travaux ont une audience trop faible auprès du public en dépit des actions mises en place pour développer la notoriété de l'instance.

Expressions de point de vue sur l'action du Haut comité durant son premier mandat (partie 4)

Cette partie présente des points de vue émanant de représentants des collèges ou d'ancien de membres du Haut comité.

Estelle CHAPALAIN précise que ce bilan comprend également l'éditorial du président ainsi que les perspectives et suites à recommander pour le Haut comité dans une nouvelle composition. Enfin, sont annexés au bilan l'ensemble des recommandations émises par le Haut comité et les suites données, regroupées selon les trois thèmes suivants :

- Les recommandations sur les perspectives d'évolution du cadre institutionnel, législatif, et/ou réglementaire ;
- Les recommandations associées aux projets de stockage de déchets radioactifs ;
- Les recommandations liées à la transparence et à l'information en matière nucléaire.

La liste des avis et des rapports du Haut comité figure également en annexe du bilan.

Henri REVOL remercie Estelle CHAPALAIN pour cette présentation et donne la parole aux membres du Haut comité.

Michel LALLIER propose d'ajouter l'élection d'un vice-présidente du Haut comité dans les règles de fonctionnement.

S'agissant de la recommandation relative à la restriction du nombre de niveaux de sous-traitance figurant dans le rapport du 13 décembre 2012, **Thierry LAHAYE** indique que le travail du comité stratégique de filière nucléaire est présenté comme une réponse à cette recommandation alors que cette dernière ne visait qu'un travail réglementaire ou législatif. Il propose donc de rectifier ce point.

Nicolas CHANTRENNE rappelle que madame Batho avait déclaré devant le Parlement qu'une disposition sur la sous-traitance figurerait dans le projet de loi relatif à la transition énergétique.

S'agissant de la recommandation sur l'harmonisation des pratiques en matière d'inspection du travail et de la sûreté, **Thierry LAHAYE** propose d'indiquer qu'une profonde réforme de l'inspection du travail est conduite par le ministère du Travail.

Thierry LAHAYE précise que le CoFSOH se charge des conditions de recours aux prestataires, mais non de la clarification des activités susceptibles d'être confiées à une entreprise prestataire.

Michel LALLIER signale que les membres du Haut comité participent aux trois groupes de travail du CoFSOH, mais seul un groupe de travail est piloté par un membre du Haut comité.

Thierry LAHAYE note que les institutions sont citées uniquement au travers de leurs abréviations. Il propose de détailler les noms des institutions moins connues telles que la DGT.

Christine GILLOIRE remercie le Secrétariat général pour le travail d'auto-évaluation mené sur le premier mandat du Haut comité.

Jacques REPUSSARD tient également à rendre hommage au président du Haut comité et à l'ensemble des membres de l'instance pour la conduite des travaux. Il précise qu'il fera parvenir un court texte à insérer dans la partie 4 et il propose de mentionner dans les suites données à la recommandation n° 7 du 3 de l'annexe III la mention des séminaires techniques ANCCLI/IRSN.

Saida LAÂROUCHI ENGSTRÖM remercie le Secrétariat et le président du Haut comité pour la réalisation du bilan de la première mandature. S'agissant du regret exprimé sur la faible audience des travaux du Haut comité auprès du public, elle fait observer qu'une durée de six ans est courte pour diffuser une information difficile d'accès pour le citoyen. Par conséquent, **Saida LAÂROUCHI ENGSTRÖM** estime que les membres du Haut comité doivent être indulgents et se donner un peu de temps pour y parvenir. Par ailleurs, elle estime que dans le cadre de la prochaine mandature, le Haut comité devrait se pencher sur l'éthique de la transparence. Ayant suivi le débat national sur la gestion des déchets nucléaires, elle constate que des parties ont empêché la participation du public. Or une éthique du dialogue et le respect de l'autre sont nécessaires pour aboutir à la transparence.

Pierre BARBEY signale une difficulté à l'accès à l'information : dans une publication de l'ANDRA (ANDRA actus), un document intitulé « *spécifications générales d'acceptation des déchets radioactifs TFA* » est mentionné. En tant que professionnel en charge de la radioprotection dans son établissement, il a demandé à l'ANDRA de lui communiquer ce document public, mais cette dernière a répondu négativement. Il juge aberrant qu'un tel document lui soit refusé en tant que professionnel. En outre, en tant que citoyen, il se dit curieux de savoir ce qu'il contient.

Bruno CAHEN indique que ce document peut lui être communiqué en tant que producteur de déchets. Il précise toutefois que ce document, qui décrit le savoir-faire français, peut être copié par d'autres industriels en France et à l'étranger, ce qui peut expliquer certaines précautions. En effet, les impératifs de transparence n'empêchent pas un minimum de protection du savoir-faire industriel français.

Monique SENE fait observer que le débat public sur le projet CIGEO s'appuyait sur un inventaire qui n'était pas très clair, ce qui a posé problème. La commission du débat public a néanmoins tenté d'y remédier sur Internet et en organisant une conférence citoyenne. Un temps de préparation suffisant est donc nécessaire pour améliorer le dialogue.

Yannick ROUSSELET estime qu'il existe un lourd héritage de non-prise en compte de la parole citoyenne qui est à l'origine de certains blocages.

Jean-Paul MINON fait observer que la transparence est une culture qui se développe dans la continuité et qui nécessite des efforts pour comprendre le point de vue de l'interlocuteur. A ses yeux, l'éthique de la transparence et l'établissement d'une culture de la transparence doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie du Haut comité dans le cadre de sa prochaine mandature.

Henri REVOL ajoute qu'une principale difficulté dans l'accès à l'information vient de la question de la formation dans le domaine nucléaire, domaine particulièrement complexe. Des moyens doivent être déployés pour améliorer la compréhension du public et lui apporter un minimum de connaissances.

Christine GILLOIRE se demande comment mobiliser les médias qui sont des relais importants.

Francis SORIN signale également que le site Mediapart a mis en ligne, le 7 février, un article intitulé « *Nucléaire : un problème d'usure menace près de la moitié de nos réacteurs* », relevant que le titre employé est une désinformation évidente car l'article fait référence à l'usure des gaines en zircaloy qui se trouvent dans le cœur de certains réacteurs et qui sont remplacées au bout de quatre ans. Cette pratique est malheureusement récurrente.

Pierre-Franck CHEVET indique que des discussions entre EDF et l'ASN sont en cours sur ce sujet. L'ASN pourra y consacrer un point d'information lors d'une prochaine réunion plénière.

S'agissant du débat public sur les déchets, **Philippe JAMET** indique que l'exemple de la Finlande est très intéressant. Les leçons qui peuvent en être tirées sont susceptibles de constituer un apport important pour les travaux du prochain Haut comité.

Gilles COMPAGNAT remercie également le secrétariat du Haut comité pour son travail et fait observer que les élus des petites communes autour des centrales nucléaires ont un besoin important de formation et d'informations sur le domaine nucléaire.

Olivier MUNDLER suggère de mettre en ligne, sur le site du Haut comité, des fiches de vulgarisation pour expliquer des notions très simples telles que les unités de mesure (Sievert, Becquerel) pour permettre au public de mieux appréhender la radioactivité. Il souligne que les journalistes devraient en premier lieu être formés pour bien informer.

Yannick ROUSSELET regrette le manque d'implication des parlementaires dans les débats du Haut comité. Il constate notamment que ces derniers ne participent pas à la présente réunion qui dresse le bilan de la première mandature.

Henri REVOL précise qu'il ne cherche pas à excuser les parlementaires, mais signale que le jeudi est une journée relativement chargée pour ces derniers. Il propose de procéder au vote sur le bilan.

Le bilan du mandat 2008-2014 du Haut comité est adopté à l'unanimité.

Une présentation illustrée des six années de travaux du Haut comité est diffusée en séance.

Nicolas CHANTRENNE indique qu'une médaille a été remise à l'ensemble des membres du Haut comité pour qu'ils puissent conserver un souvenir de cette première mandature. Il se propose, au nom du Secrétariat, de remettre cette médaille avec une dédicace spécifique au Président du Haut comité.

Henri REVOL remercie l'ensemble de l'équipe du Secrétariat qui a été fortement impliquée dans le fonctionnement du Haut comité.

Estelle CHAPALAIN remercie, à son tour, les membres de son équipe pour leur précieuse collaboration.

Patricia BLANC s'associe à l'ensemble des remerciements formulés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 10.

Liste des participants

Membres du Haut Comité :

BARBEY Pierre
BERNARD Hervé
BLANC Patricia
BOITEUX Marcel
CAHEN Bruno
CAHEN Edouard
CALAFAT Alexis
CHEVET Pierre-Franck
COMPAGNAT Gilles
DELALONDE Jean-Claude
GIRARD Alain
GODIN Jean-Claude
GUENON Catherine
GUILLOTEAU Dominique
JAMET Philippe
LAÂROUCHI ENGSTRÖM Saida
LAHAYE Thierry
LALLIER Michel
LAURENT Michel
MINON Jean-Paul
MONTELEON Pierre-Yves
MUNDLER Olivier
POCHITALOFF Pierre
REPUSSARD Jacques
REVOL Henri
ROLLINGER François
ROUSSELET Yannick
SENE Monique
SORIN Francis
TANDONNET Jean

Personnalités invitées :

BETTINELLI Benoît
GILLOIRE Christine
TRAN THIEN Vivien

Secrétariat du HCTISN :

BRETON Agnès
DELAFAZ Fabien
CHANTRENNE Nicolas
CHAPALAIN Estelle